



BARÈME D'HONORAIRES

Agence Immobilière Grenoble Place Notre Dame – 10 Place Notre Dame – 38000 GRENOBLE
04 76 15 30 31

grenoblenotredame@laforet.com

SARL au capital de 5000 euros – RCS GRENOBLE 838317816

Ventes – Barème à compter du 10.03.2025

Pour l'activité de transaction notre agence ne reçoit ni ne détient aucun fonds, effet ou valeur pour le compte de ses clients.

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 40 000 euros	4000 €
De 40 0001 à 130 000 euros	8000 €
De 130 001 à 200 000 euros	6 %
De 200 001 à 300 000 euros	5.5 %
Plus de 300 000 euros	5 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 150 € pour un appartement, 200 € pour une maison, un commerce ou un terrain.

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	10 € TTC / m ² de surface habitable	10 € TTC / m ² de surface habitable ou 8 € TTC (zone non tendue)
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation pour surfaces inférieures à 25 m²	3 € TTC / m ² de surface habitable	X

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	10 € TTC / m ² de surface habitable	10 € TTC / m ² de surface habitable
Bail professionnel	13 € TTC / m ²	13 € TTC / m ²
Bail commercial	13 € TTC / m ²	13 € TTC / m ²
Bail stationnement (parking, garage...)	200 € TTC	200 € TTC

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	13 € TTC / m ² (16 € TTC / m ² si moins de 25 m ²) – pas de facturation si le bien est géré par l'agence	X
Etat des lieux de sortie bail meublé	13 € TTC / m ² (16 € TTC / m ² si moins de 25 m ²) – pas de facturation si le bien est géré par l'agence	X
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	13 € TTC / m ² (16 € TTC / m ² si moins de 25 m ²) – pas de facturation si le bien est géré par l'agence	X
Etat des lieux de sortie stationnement	200 € TTC – pas de facturation si le bien est géré par l'agence	X
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : 150 € pour un appartement, 200 € pour une maison

État des risques et pollution (ERP) : 30 € à la charge du bailleur



Gestion locative – Barème à compter du 26.06.2025

Agence Laforêt
GRENOBLE

FAVORIZ



FRAIS DE GESTION
7 % TTC

Prestations initiales :

Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓
Régularisation des charges annuelles	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	10 € TTC / m ²
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓

Prestations annexes :

Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)	✓
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie) sur demande	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	✓
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	✓
Assistance à la livraison, suivi des réserves auprès du promoteur (parfait achèvement)	✓
Gestion, suivi et contrôle des réserves dans le cadre de la garantie biennale et décennale	✓
Envoi courrier / recommandé	Au réel
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	200 € TTC
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	150 € TTC
Représentation en Assemblée Générale	200 € TTC

Nos produits d'assurances :

Option Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières) y compris frais d'intermédiation

2.20 %

Type de lots	Surface m ² max	Tarif TTC
Appartement	200	109,00
Appartement classé	200	139,00
Maison	350	172,00
Local commercial	500	212,00
Garage/box	40	60,00

Assurance propriétaire non occupant (PNO) – Plus d'informations auprès de notre assureur.